

Séance du 16 décembre 2019

Présents : M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
Echevins ;
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,
A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU,
~~G. CACCIAPAGLIA~~, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, ~~A. GRIGOREAN~~, S. LELEUX, Conseillers
Communaux ;
Me Valérie ROGRIGUES, Directrice Générale ff.

Monsieur le Président ouvre la séance et excuse l'absence de Messieurs GRIGOREAN et CACCIAPAGLIA.

Il indique ensuite que pour le dernier Conseil de l'année, il y a un point urgent qu'il a fait parvenir par mail aux chefs de groupe et dont la note a été déposée ce soir à chacun. Il s'agit d'une circulaire qui a été adressée par le Ministre des Pouvoirs Locaux et relative à la fiscalité communale, à savoir, l'incidence sur les règlements - taxes communales et provinciales consécutive à l'introduction du nouveau code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ainsi que l'abrogation des articles relatifs au recouvrement du code des impôts sur les revenus.

Pour faire simple, une loi fédérale a été votée après l'adoption des règlements - taxes communales et donc, ce sont des modifications techniques pour ne pas mettre les Communes à mal.

L'assemblée accepte de porter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

IPFH - Assemblée Générale ordinaire du 17 décembre 2019

l'IPFH tiendra son Assemblée Générale ordinaire le 17 décembre 2019 à 17 heures 30.

Ordre du jour :

1. Plan stratégique 2020-2022
2. Prise de participation en CerWal
3. Recommandations du Comité de rémunération
4. Nominations statutaires

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G.
BATTELLO ;

D E C I D E :

Article 1 :

D'approuver tous les points mis à l'ordre du jour

Article 2 :

De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 16 décembre 2019

Article 3 :

De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération

Article 4 :

De faire parvenir la présente délibération à l'IPFH

La délibération requise est adoptée.

ORES - Assemblée Générale du 18 décembre 2019

ORES tiendra son Assemblée Générale le 18 décembre à 18 heures.

Point unique à l'ordre du jour : Plan stratégique 2020 - 2023

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO ;

D E C I D E :

Article 1 :

D'approuver le point mis à l'ordre du jour

Article 2 :

De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil Communal.

Article 3 :

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

De transmettre copie de la présente délibération à l'intercommunale ORES Assets.

La délibération requise est adoptée.

HYGEA - Assemblée Générale du 19 décembre 2019

L'HYGEA tiendra son Assemblée Générale le 19 décembre 2019

Ordre du jour :

- Plan stratégique HYGEA 2020-2022 - Approbation
- Affiliation partielle de la Commune de Seneffe
- Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux Président, Vice-Président et Administrateurs et aux membres du Comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1 du CDLD et sur avis du comité de rémunération du 12 novembre 2019

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO ;

D E C I D E :

Article 1 (point 1) :

d'approuver le Plan stratégique HYGEA 2020-2022.

Article 2 (point 2) :

d'approuver l'affiliation au 1er janvier 2020 de la commune de Seneffe au domaine d'activités 1 « collecte des ordures ménagères » et au domaine activités 2 "traitement des déchets hors incinération" par l'augmentation de capital y afférente, à savoir, 211 parts à 25 € soit 5.275,00 €.

Article 3 (point 3) :

- de fixer le jeton de présence à 150 € (montant non indexable) ;
- de fixer les rémunérations du Président et du Vice-Président comme suit :
 - Président : 17.140,41 € à l'indice pivot 138.01 au 1er janvier 1990 (soit 29.256,97 € à l'index actuel) ;
 - Vice-Président : 10.712,52 € à l'indice pivot 138.01 au 1er janvier 1990 (18.285,20 € à l'index actuel) ;
- d'approuver le remboursement des frais de déplacement des Administrateurs de leur domicile au lieu de réunion.

La délibération requise est adoptée.

CHUPMB - Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2019

Le CHUPMB tiendra son Assemblée Générale Ordinaire le 19 décembre 2019 à 18 heures.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019
- Approbation du plan stratégique 2020-2022
- Approbation du budget de fonctionnement de l'exercice 2020

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO ;

D E C I D E :

Article 1 :

D'approuver tous les points mis à l'ordre du jour

Article 2 :

De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée générale ordinaire la proportion des votes intervenus au sein du Conseil en date du 16 décembre 2019.

Article 3 :

De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'adresser copie de la présente délibération à l'intercommunale CHUPMB.

La délibération requise est adoptée.

IGRETEC - Assemblée Générale ordinaire du 19 décembre 2019

L'IGRETEC tiendra son Assemblée Générale ordinaire le 19 décembre 2019 à 16 h 30.

Ordre du jour :

1. Affiliations / Administrateurs
2. Dernière évaluation du Plan stratégique 2017-2019 et Plan stratégique 2020-2022
3. SODEVIMMO - augmentation de capital

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO ;

D E C I D E :

Article 1 :

D'approuver les points mis à l'ordre du jour, à savoir :

1. Affiliations / Administrateurs
2. Dernière évaluation du Plan stratégique 2017-2019 et Plan stratégique 2020-2022
3. SODEVIMMO - augmentation de capital

Article 2 :

De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 16 décembre 2019

Article 3 :

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Transmettre la présente délibération à l'Intercommunale IGRETEC

La délibération requise est adoptée.

Madame Sandrine LELEUX entre en séance.

Budget communal 2020 - Vote

Le Collège communal propose au Conseil communal de voter les budgets ordinaire et extraordinaire de 2020.

Monsieur le Bourgmestre explique que la présentation d'un budget est toujours un élément important dans la vie d'une Institution. Il donne les explications relatives au budget. Il commence par l'ordinaire.

Le Budget, cette année, donne un résultat présumé positif car il est légèrement en boni. Il cite les 4 grands postes :

- Le personnel (stabilité par rapport aux indexations, indexation prévue et étalée sur 9 mois pour pouvoir rémunérer le personnel en conséquence)
- Le fonctionnement où il y a des efforts importants effectués, il y a une diminution par rapport au budget 2019.
- Les dépenses de transfert qui entraînent souvent des discussions politiques. Ce sont des dépenses sur lesquelles le Collège n'a pas de maîtrise. Elles augmentent de 90.600 € par rapport à l'an dernier. Au niveau du CPAS, elles augmentent de 2 % (pour répondre à l'accroissement important des dépenses). Une augmentation également de 2 % pour la zone de police (80% des dépenses de personnel). Au niveau de la zone de secours, cela reste stable et c'est la dernière année où l'on orchestre le financement sur base des dépenses de l'ensemble des communes qui constituent cette zone. Le transfert des zones de secours aux Provinces se fera prochainement et il sera possible de récupérer une capacité financière importante qui reviendrait aux Communes. Le Gouvernement wallon met en œuvre ses engagements qui figurent dans la déclaration de politique régionale.
- Les dépenses de dette sont supérieures à la moyenne mais en diminution par rapport à l'an dernier.

Monsieur le Bourgmestre cite ensuite les grands postes de recettes. Tout d'abord le fonds des Communes qui continue à augmenter, c'est la principale source de recettes de la Commune (+/- 225.000 € par rapport à 2019), mécanisme de compensation positive lié au rendement de l'impôt, il sera maintenu dans les années qui viennent. Au niveau des recettes sur l'IPP, il y a une fluctuation liée à l'enrôlement. Quant aux recettes sur le Précompte Immobilier, il y a une progression constante depuis plusieurs années.

En ce qui concerne l'extraordinaire, Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée que les dépenses d'investissements se chiffrent à plus de 6 millions d'euros pour 2020.

Il fait part des principaux postes d'investissements :

Les Ecoles (700.000 €) pour l'entretien, les réparations, des aménagements et l'amélioration des infrastructures,

Au niveau des gros chantiers communaux, il y a la maison villageoise de Sars, les allées du cimetière de Frameries, la rue Général Lemans et la rue Alfred Defuisseaux, les trottoirs communaux,...

Monsieur le Bourgmestre ajoute ensuite quelques éléments.

Il y a une étude de mobilité pour le centre de Frameries qui a un gros flux de circulation, l'étude est lancée (85.000 € pour son financement).

Au niveau des recettes, le Collège augmente les prévisions des recettes pour la lutte contre les incivilités en matière de stationnement. Dans les prochaines semaines, un agent constatateur va être engagé pour aider la police et maximaliser les incivilités.

Investissement aussi pour le parking de la rue du Chapitre (180.000 €).

Acquisition d'abris pour vélos au Hall de maintenance.

Pour conclure, Monsieur le Bourgmestre dit qu'il s'agit d'un budget ambitieux, et dans le contexte général que l'on connaît, si l'on prend la peine de voir ce qui se passe dans le monde. Les Communes en général augmentent leurs impôts, se séparent d'une partie de leur personnel. A Frameries, malgré toutes les difficultés, le personnel n'est pas touché, au contraire. De plus, il n'y a pas de cotisation de responsabilisation et la fiscalité n'est pas touchée non plus. La dernière augmentation de l'IPP date de 2007. Le pouvoir d'achat des citoyens n'est pas touché et la Commune a un plan ambitieux d'investissements.

Monsieur le Bourgmestre remercie ensuite l'assemblée pour son attention.

Madame MAHY prend la parole et revient à nouveau sur la sonorisation et dit que cela ne figure toujours pas dans le budget ainsi que sur le souhait de son groupe qu'il y ait un commissariat de proximité accessible 24 h sur 24.

Monsieur DISABATO prend à son tour la parole et commence par remercier les services communaux qui travaillent sur le budget car cela demande une mobilisation de tous les instants car il faut faire le point sur tout. Sur la situation des communes, il est vrai qu'elle est difficile de manière générale. Il dit que Monsieur le Bourgmestre évoque un manque à gagner de 647.000 € sans indexation.

Il y a également la Police qui coûte cher et les pompiers. Il dit que Monsieur le Bourgmestre a raison quand il dit que le Gouvernement wallon a prévu d'en donner la charge aux services provinciaux. Si on ajoute aujourd'hui à cela l'augmentation du RIS, cela pèse sur les finances communales.

Monsieur DISABATO pense qu'il y a toujours moyen de faire autrement, c'est une question de point de vue politique. Sur l'ordinaire, il n'a pas beaucoup trouvé de différences entre les budgets précédents, même s'il y a des éléments intéressants. Il y a une augmentation de 35.000 € pour des illuminations, il espère donc qu'il pourra y en avoir à La Bouverie. Le centre de Frameries est joliment décoré, il souhaite que ce soit le même partout.

Au niveau des priorités, notamment en ce qui concerne la sécurité, Monsieur DISABATO n'a pas compris le lien avec la déclaration de politique communale, il n'y a pas de ligne budgétaire pour les infractions routières et environnementales, rien par rapport à l'achat de caméras.

En terme de déchets, il y a un vrai souci. En effet, si on veut régler ce problème, il faut apprendre aux gens à ne plus polluer les rues de déchets divers. Par rapport à la problématique du stationnement aux abords des écoles, il ne voit pas d'élément.

Au niveau de la propreté, il y a un travail de prévention mais les peines alternatives tiennent à cœur le Groupe Be Frameries.

La question des encombrants, il faut revenir à des encombrants gratuits deux fois par an mais cela coûte quand même à quelqu'un. La proposition alternative est d'adhérer au service qui a été mis en place à Mons et à Dour.

Au niveau de la taxe sur les indépendants, il va falloir peut-être attendre 2021 pour que les indépendants ne paient plus de taxe, il n'est pas normal pourtant qu'un psychologue par exemple paie cette taxe.

Pour Monsieur DISABATO, un élément positif, c'est la question des plaines de jeux, il est satisfait de voir qu'un premier investissement de 70.000 € est prévu. Pour lui, avec ce montant, il pourra y en avoir 2 ou 3. Il souhaite savoir quel est le projet par rapport aux plaines. Il pense que chaque entité doit pouvoir avoir une plaine de jeux et surtout dans les endroits où il y a des citoyens qui n'ont pas de jardin.

Pour ce qui concerne l'énergie, Monsieur DISABATO a l'impression que l'on avance en ordre dispersé. En effet, on ne voit pas très bien comment le Collège peut agir de manière ordonnée. Il aimerait avoir une vision globale...

Au niveau du Hall de sports, le budget est diminué, Monsieur DISABATO se demande alors comment il va faire pour économiser tant en gaz qu'en électricité.

Pour le parking de la rue Désiré Maroille, 55.000 € sont payés chaque année pour la location de celui-ci. Monsieur DISABATO pense qu'il faudrait se lancer dans une étude et voir s'il ne vaudrait pas mieux racheter la parcelle.

Au niveau de l'enseignement différencié, le budget est réduit de moitié, de 19.000 €, cela est diminué à 10.000 €. Monsieur DISABATO pense qu'il y a moyen de faire plus aussi.

Le bibliobus qui est disponible pour les écoles mais qui ne circule pas beaucoup, voire pas du tout.

En matière de politique de logement, Monsieur DISABATO dit que le logement social coûte cher à financer, il propose d'utiliser plus l'AIS. D'ailleurs, Monsieur STIEVENART était déjà intervenu plusieurs fois à ce sujet. Il se demande quelle est la stratégie pour réclamer le dû par rapport à l'ensemble des AIS et anticiper ce qui va se faire au niveau wallon.

Il était prévu dans la déclaration de politique communale qu'en 2019, il y aurait un comité de pilotage stratégique mais il n'a rien vu à ce niveau-là non plus.

Enfin, Monsieur DISABATO est d'accord avec Madame MAHY pour ce qui concerne la sonorisation, il n'a pas trouvé d'éléments par rapport à cela. Et il prône toujours l'autre projet, à savoir, les échanges électroniques pour éviter le gaspillage de papiers, ...

Monsieur DISABATO souhaite recevoir un mail dès que le Collège aura arrêté les travaux.

Madame FONCK prend ensuite la parole et intervient sur la sécurité. Elle est frappée par l'évolution de la perception au niveau des sanctions administratives mais aussi sur les montants qui ont été réclamés. Cela fait des années qu'elle plaide pour avoir des informations claires sur les sanctions et que celles-ci soient respectées.

Entre 2016 et 2019, le Collège a baissé de 90% les amendes administratives et les montants réclamés pour les sanctions environnementales. En sus, dans les montants qui sont perçus, il y a une non perception des sanctions qui sont attribuées.

Le Groupe Be Frameries plaide donc non pas pour supprimer la politique de prévention mais pour ne pas accepter ce sentiment d'impunité, il faut que les sanctions soient appliquées et respectées.

Egalement en matière de sécurité, Madame FONCK s'étonne qu'en matière de politique sur la radicalisation, le budget soit à zéro en 2020. Elle souhaite des explications.

Elle cite 3 exemples sur les politiques annoncées l'an dernier et qui sont à nouveau annoncées cette année car non concrétisées et reportées en 2020. D'une part, certains aménagements de pistes cyclables, d'autre part, les cimetières, là aussi, il y avait des budgets prévus sur le réaménagement des allées des cimetières et enfin, la problématique de la mobilité qui complique le quotidien de tous ceux qui passent par

le centre de Frameries pour aller travailler. Cela fait plus d'un an que l'étude de mobilité doit être menée. Madame FONCK plaide donc pour que le Collège avance au plus vite en la matière.

Elle intervient ensuite en ce qui concerne la mise à l'emploi des articles 60 qui bénéficient du RIS. Elle est interpellée par le nombre de personnes qui y ont droit et souhaite savoir si ces personnes ont été mises à l'emploi ou si elles n'ont plus droit au RIS.

Enfin, au niveau de la taxe pour les éoliennes, il n'y a plus de nouvelles sur les installations, elle s'inquiète donc par rapport à la dévaluation des maisons, elle souhaite donc plus d'informations à ce sujet et des éclaircissements pour la transparence sur ce dossier et pour pouvoir prendre les dispositions qui s'imposent.

Monsieur DEBAISIEUX intervient quant à lui sur le budget extraordinaire. Il se réjouit enfin du fait qu'il va y avoir une maison villageoise à Sars-La-Bruyère. Il dit qu'il a posé des questions en commission sur le budget concernant les trottoirs et l'entretien extraordinaire des voiries car sur base des différentes interventions de Monsieur DISABATO, le groupe Be Frameries souhaite connaître le cadastre des rues et quels sont les investissements prévus à ce sujet pour 2020. Il attend la réponse depuis la commission, à savoir quelles sont les rues qui seront mises à l'honneur.

Monsieur DISABATO reprend ensuite la parole et indique que la Ville de Mons a communiqué pour que les crèches soient reprises par l'Hôpital Ambroise Paré qui est un outil pluri-communal. Il faut donc qu'il y ait un équilibre, quid par rapport aux crèches de Frameries ? Quelles seront les dispositions prises par les communes à ce sujet ? Il ne faut en effet pas que Frameries soit pénalisée.

Monsieur le Bourgmestre reprend la parole et remercie l'assemblée pour les différentes contributions au débat de ce soir et il pense qu'il y a une différence essentielle dans la perception des choses car ils n'ont pas la même mesure du temps. En effet, il signale que tout ne peut être réalisé. Le Collège a été installé et sur l'ensemble de la mandature, il reste 5 ans, il y a une série de questions qui trouveront réponse dans les budgets des années à venir car la majorité n'a pas la capacité financière et humaine de tout faire tout de suite.

Pour ce qui concerne l'intervention de Madame MAHY par rapport à la sonorisation, Monsieur le Bourgmestre lui a répondu en commission qu'il n'y aurait pas de budget sonorisation car ce n'est pas suffisant vu que le bâtiment est ancien. Le collège souhaite donc faire plus. Plus rien n'a été investi dans l'Hôtel de Ville depuis des années, et s'il se souvient bien, plus rien depuis 1994. Le Collège a donc décidé d'en faire plus, une étude est lancée, le Collège va revenir avec une MB à ce sujet en 2020 et le bâtiment sera rénové en 2021.

Au niveau de la police, dans la zone, il y a un service accessible 24 h sur 24 mais il est impossible d'avoir dans chaque commune un commissariat de proximité qui fonctionne 24 h sur 24. Les communes n'en ont pas la possibilité et de plus, cela n'est pas utile. La garde de nuit est appelée à intervenir sur les événements qui nécessitent une intervention, elle ne va pas se déplacer pour un problème de

stationnement. Il y a quand même des services le soir tardivement et qui viennent s'ajouter au service de la zone de police.

Monsieur le Bourgmestre signale ensuite qu'au niveau du PST, il n'y aura pas une traduction chiffrée dans le budget mais il y a une série d'actions dans le volet interne qui n'appellent pas d'investissement.

Pour ce qui concerne les illuminations, Monsieur le Bourgmestre rappelle que le budget du Syndicat d'Initiative a été transféré dans le budget de la Commune.

Au niveau des peines alternatives, elles ne sont pas prévues aujourd'hui dans la loi sur les sanctions administratives et il n'est donc pas prévu de convertir l'amende en peine alternative. Cela pourrait être intéressant mais ce n'est pas prévu.

Au niveau des encombrants, Monsieur le Bourgmestre entend très bien. Mons et Dour font actuellement l'expérience pilote mais cela fonctionne avec de gros subsides wallons. Il espère que le Ministre de l'environnement étendra cette expérience à l'ensemble des Communes. Il faut donc savoir ce que l'on dit aux gens car s'il n'y a pas de financement wallon, les montants seront répercutés aux citoyens.

Par contre, si le projet est reconduit, Monsieur le Bourgmestre s'engage à l'intégrer.

Pour ce qui concerne les plaines, une somme est prévue mais il n'y pas d'endroit arrêté, il faut seulement en discuter.

Au niveau des crèches, le monde hospitalier est en train de changer et s'organise autour de nouvelles fonctionnalités, son champ d'activités va s'étendre. Il y aura une offre d'aide à domicile et accueil d'enfants. A ce stade, Frameries n'a pas été contactée mais la réflexion est en cours. Il n'y a rien là-dessus dans le plan stratégique d'Ambroise Paré. C'est au stade de la réflexion.

Pour répondre à Madame FONCK, en matière d'incivilités environnementales, c'est très long, il est difficile d'identifier les auteurs. Le Collège met en place un plan local de propreté où Frameries est Commune pilote parmi 60 communes choisies. Des subsides ont été reçus et les services y travaillent déjà, ils sont en train d'identifier les points noirs le but étant de lutter contre le fléau.

Monsieur le Bourgmestre reçoit énormément de plaintes par rapport au stationnement. Les gens ne respectent rien. Un agent constatateur va être engagé, il va passer son temps de travail sur le terrain. Les dossiers prennent un temps fou (mécanismes de tutelle, ...)

Pour ce qui concerne la taxe sur les éoliennes, c'est prévu mais on ne sait pas encore si cela va être fait cette année car il s'agit d'une procédure réglementée.

Pour répondre à Monsieur DEBAISIEUX au niveau des trottoirs, Monsieur le Bourgmestre ne sait pas lui donner le nom des rues puisqu'il ne les connaît pas lui-même. Néanmoins, la somme est mise au budget, à ce stade, les services sont à l'étude et vont revenir vers le collège avec des propositions. Aujourd'hui, aucune liste n'a été arrêtée.

Monsieur le Bourgmestre donne ensuite la parole à Madame van HOUT. Celle-ci signale que le budget doit être lu en parallèle avec le PST.

Elle explique que la Commune de Frameries va investir plus de 700.000 € dans les Ecoles et une bourse au matériel scolaire va être mise en place. Un budget a également été prévu pour la mise en place du service de médiation qui commencera en 2020 par une rencontre avec les professionnels de la médiation et l'élaboration d'une charte de collaboration. Un budget prestations de tiers a néanmoins été prévu pour 2020, il y aura une charte de la médiation.

Pour ce qui concerne les anges gardiens et les Partenariats Locaux de Prévention, il s'agit de projets qui doivent être mis en place avec la collaboration, le soutien et l'encadrement de la police locale. Ces projets nécessitent un investissement en temps et une participation citoyenne. Un budget en matériel a également été prévu.

Au niveau de l'encadrement différencié, ce sont des budgets qui viennent de la Fédération Wallonie – Bruxelles sur lesquels la Commune n'a pas de pouvoir mais en est tributaire. Le travail est effectué sur une année scolaire. Les montants indiqués ne sont qu'une projection en comparaison à ce qui s'est passé les autres années. En tout état de cause ce sont des éléments reçus tels quel.

Monsieur Deligne intervient au niveau de l'AIS. Il signale qu'actuellement, l'AIS fait une permanence hebdomadaire au sein de la Commune de Frameries où toute personne souhaitant des informations est accueillie (locataire, candidat locataire mais aussi candidat propriétaire à qui les informations de base peuvent être transmises)

Au 12/12/2019, 38 logements sur l'entité de Frameries sont gérés :

- 6 appartements 1 chambre
- 2 appartements 2 chambres
- 12 maisons 2 chambres
- 8 maisons 3 chambres
- 8 maisons 4 chambres
- 2 studios

En 2019, une réhabilitation d'un logement **abandonné** (maison 3 chambres) avec des subsides de la Région Wallonne via le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie a été finalisée.

C'est le deuxième projet de ce type réalisé sur la commune (le premier étant en 2014)

Au niveau de l'évolution du parc locatif, Monsieur DELIGNE signale que :

Au 31/12/2016, 26 logements sur Frameries : 4 nouveaux mandats pour 13 contacts/visites – 2 mandats perdus

Au 31/12/2017, 28 logements sur Frameries : 2 nouveaux mandats pour 23 contacts/visites

Au 31/12/2018, 32 logements sur Frameries : 4 nouveaux mandats signés pour 34 contacts/visites

Au 01/01/2020, 38 logements sur Frameries : 7 nouveaux mandats et 1 perdu pour 36 contacts/visites.

Pour ce qui concerne les projets en cours, Monsieur DELIGNE, outre la prospection (en moyenne une trentaine de logements visités sur Frameries/an) et la signature de mandats « classiques », ils sont approchés par divers investisseurs qui voient en l' AIS un outil intéressant en terme de sécurité (loyers garantis, dégâts locatifs couverts) et de tranquillité (gestion globale, accompagnement social) :

- 6 logements rue du Chapitre (logements terminés, négociation en cours)
- rue Franklin Roosevelt (quantité de logements indéfinie à l'heure actuelle, projet à l'étude)

En conclusion, la mission de l' AIS est de ne pas cantonner son rôle à de la gestion locative.

Au quotidien, Monsieur DELIGNE dit que l' AIS enregistre beaucoup de refus lors d'attributions de logements, ce qui entraîne une charge de travail supplémentaire :

- relance de la procédure (nouvelles sélections de candidats, nouvelles visites,...) ainsi qu'une augmentation des vides locatifs, ce qui a un gros impact financier (loyers à couvrir, assurances, frais d'énergie,...)

Monsieur DEBAISIEUX souhaite connaître le nombre de logements appartenant au public et ceux au privé.

Monsieur DELIGNE va lui communiquer l'information.

Monsieur DRAUX rappelle qu'un plan de logements a été voté en septembre où différentes actions ont été décidées entre Toit et Moi et la Commune, ce n'est pas sur 2020 mais c'est prévu sur la mandature, il y aura 30 nouveaux logements, au Clos des Fauvettes et il faut organiser le départ des locataires, la destruction du Clos des Hirondelles est prévue dès le début de la prochaine mandature.

Pour ce qui concerne les pistes cyclables, il y a un dossier commun avec la Commune de Dour. C'est Dour qui le gère en collaboration avec l'IDEA et il y a 2 projets pour 2020, une piste cyclable entre le Bosquet Mirland et le Chemin Vert et une autre entre la rue Wauters et la rue Ferrer. Ces pistes relieront ainsi la future ZACC à la gare et au centre de Frameries.

Monsieur DONFUT prend à son tour la parole et signale qu'il y a une diminution du nombre de RIS. En effet, en septembre, il y a les étudiants qui arrivent pour entamer leur cursus scolaire donc il y a un pic, ensuite il y a les sanctions par rapport au chômage et les exclusions donc il est impossible de les mettre en articles 60. Il y a aussi une nouvelle exclusion par rapport aux mutuelles qui envoient vers les CPAS les personnes qui sont malades de longue durée, ces personnes n'étant pas non plus réinsérables.

Au niveau de l'investissement énergétique, Monsieur DONFUT signale que l'Ecole du Centre est énergivore et le Collège va mettre en place des actions pour y remédier.

Pour ce qui est des énergies renouvelables sur la Commune, notamment, les panneaux photovoltaïques, une étude est en cours au niveau du Hall de maintenance qui est le bâtiment le plus à même à les recevoir car c'est une machinerie énergivore. Un décret sera pris en matière d'énergie renouvelable une fois que le système aura fait ses preuves, pour l'instant, il n'est pas opérationnel.

Enfin Monsieur DONFUT termine en disant qu'en ce qui concerne le développement durable, le Collège a approuvé le principe de marché public pour faire appel à un prestataire.

Au niveau du radicalisme, Madame CROMBEZ informe l'assemblée que même s'il n'y a plus de budget, les agents ont été formés, que les éducateurs restent attentifs à la problématique et qu'ils sont formés pour accompagner les services. Monsieur MALOU quant à lui prend la parole par rapport aux sapins et aux réactions via les réseaux sociaux.

Le budget de 35.000 € du Syndicat d'Initiative est transféré au budget communal. Au niveau des illuminations, il y a plus de 6 ans, c'était un budget de 20.000 € pour le portique lumineux dans le Centre de Frameries. Maintenant, chaque année, les illuminations sont amplifiées et aucun village n'est négligé mais tout ne peut être mis dans les illuminations. Le Centre de Frameries est plus illuminé qu'ailleurs car c'est le centre-ville. Actuellement les illuminations sont gérées par une société privée, ce n'est pas le métier du service technique. Pour rappel, il y a un sapin à Sars près de l'Ecole, un à Eugies près de l'église, à La Bouverie, il y a une structure métallique au rond-point et il y a eu un imprévu pour le sapin. Dans le centre, il y a le portique, l'Atrium est illuminé ainsi que l'Hôtel de Ville, il y a un sapin également sur la Grand Place ainsi qu'un marché de Noël sur la place de l'Eglise. Pour ce qui concerne Noirchain, il s'agit d'un projet de participation citoyenne et le sapin est décoré par le Comité d'animation de Noirchain. Monsieur MALOU en remercie d'ailleurs Monsieur Bernard SIRAUT.

Il ajoute que les festivités locales vont bénéficier d'un montant de 600 € pour les activités des grandes vacances.

Au niveau des trottoirs, une somme a été mise au budget pour leur entretien et un plan va passer au Collège afin de déterminer les rues.

Monsieur DEBAISIEUX ajoute qu'il sait qu'un cadastre des rues existe et qu'il peut être fourni. Il souhaite dès lors pouvoir l'obtenir.

Monsieur BATTELLO prend la parole. Au risque d'être redondant, il veut, au nom du MR insister sur différents points qui lui semblent importants. Les Communes ont de plus en plus de difficultés à boucler leur budget. En effet, elles sont dépendantes des fonds provenant d'autres institutions.

Malgré cela, les résultats à l'exercice propre et aux exercices globaux de la Commune sont positifs et sont dus à la rigueur dont fait preuve la commune sur l'estimation des dépenses et des recettes. Le boni des exercices cumulés a atteint près de 4.500.000 €, le budget ordinaire pour 2020 est en boni de plus de 27.000 € sans augmenter la fiscalité qui est stable depuis 10 ans, ce qui est une performance.

Les projets du PCS seront poursuivis par l'équipe d'éducateurs de rue toujours en intensifiant la participation citoyenne. Le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention est reconduit pour 2020 surtout en mettant l'accent sur la problématique des violences intrafamiliales, les cambriolages, les vols de et dans les véhicules, les incivilités, les nuisances sociales et le rôle important des gardiens de la paix.

Monsieur BATTELLO ajoute que la majorité a la ferme intention d'engager un agent constatateur assermenté pour sanctionner les incivilités. Des sommes importantes seront dégagées pour effectuer une étude de mobilité et pour mettre en œuvre un plan local de propreté publique ; ces trois points rencontrent directement les préoccupations des citoyens. L'ADL mènera des actions pour le développement économique, l'emploi, le commerce, la culture, le développement rural. Pour améliorer la communication, l'image et la visibilité de la Commune, l'Administration a embauché une chargée de communication.

Au niveau de l'environnement, Monsieur BATTELLO dit qu'il convient d'organiser des séances de sensibilisation et d'éducation pour les citoyens. Le remplacement progressif des luminaires de la Commune en leds moins énergivores est prévu moyennant un emprunt.

En ce qui concerne l'enseignement, il ne reviendra pas sur ce qui a déjà été mis en place depuis 2018 et qui se prolonge ; il insiste sur l'énorme effort de plus de 700.000 € alloués au budget extraordinaire pour des travaux notamment de peinture et menuiserie dans les écoles, la maison de la culture et l'académie de musique. Enfin, pour terminer, il signale que le budget extraordinaire prévoit un boni cumulé de plus de 1.500.000 €.

Monsieur BATTELLO remercie ensuite l'assemblée.

Monsieur DESPRETZ aimerait que le collège fasse un effort pour les illuminations au Champ Perdu.

Monsieur DISABATO remercie les différents membres du Collège. Il admet qu'il est vrai qu'il y a des projets qui durent un peu plus longtemps et il sait à quel point il est difficile de gérer une Commune, c'est aussi le rôle de l'opposition. Le budget 2020 est prévu. A la fin de 2020, on sera à 33% de la législature complète. Le Collège a lui-même pointé les différents éléments. 6 ans, cela passe vite et si rien n'est prêt aujourd'hui, cela ne sera pas fait d'ici les 5 ans qu'il reste. Il a repris une série de choses sur la sécurité. Ce qui est mis dans le budget ne correspond pas à ce qui est indiqué dans la déclaration de politique générale.

Sur la question des déchets, Monsieur DISABATO a dit que cela n'était pas simple mais il y a un problème en terme de résultat car sur le terrain, il y a un problème de propreté. Aujourd'hui les résultats ne sont pas atteints. Il y a une augmentation du budget pour les incivilités, son groupe aurait souhaité aussi qu'il soit prévu un fonds affecté à la propreté car si on veut réussir le pari, il faut également entraîner les gens. Il pense qu'il pourrait y avoir un concours sur les façades fleuries.

Monsieur DISABATO a eu l'occasion de rencontrer un groupe de participation citoyenne qui se plaignait d'avoir des bâtons dans les roues pour agir. Il faudrait leur

imprimer des affiches car il y a de la bonne volonté, il faut l'entretenir et il faut chouchouter ces personnes, elles doivent être mises à l'honneur. La citoyenneté, c'est participer à des projets collectifs. Il faut donc les écouter, les entendre et les accompagner pour arriver à quelque chose de meilleur.

Par rapport aux illuminations, Monsieur DISABATO dit que ses propos ont été mal interprétés par rapport à Noirchain. Il a dit que même si cela n'est pas mal, et peut-être mieux qu'ailleurs, il y a toujours moyen d'améliorer les choses.

Au niveau de l'encadrement différencié, il n'y a plus de subsides. Monsieur DISABATO pense que le Collège aurait pu trouver 10.0000 € pour les enfants les plus en difficulté.

Dernière chose, au niveau de l'AIS, elle doit jouer un rôle primordial, le problème, c'est leur publicité. Il y a toute une série de choses à faire que le Collège aurait dû anticiper. Quand on regarde par rapport à Mons et à Colfontaine, Frameries n'est pas bien lotie, et cela ne bouge pas assez par rapport aux besoins de la population. Madame FONCK dit qu'étaler les choses sur la mandature, c'est autre chose que de reporter des promesses faites en 2019. Sur les sanctions administratives, on ne va pas réinventer la loi. La loi prévoit pour les majeurs, des prestations citoyennes pour réparer les dégradations qu'ils ont faits, quels que soient les petits délits, c'est prévu dans la loi et rien n'empêche de le faire.

Au niveau du plan propreté, cela fait des années que le Groupe Be Frameries poursuit la majorité. Il y a des points noirs en matière d'incivilité sur le volet des arrêts et du stationnement. Pour ce qui concerne le reste des incivilités, notamment les dépôts sauvages, le Collège a abandonné cette politique de lutte alors qu'il s'agit de plaintes qui sont très fréquentes.

Monsieur DUFASNE dit qu'il est facile d'identifier un véhicule mais quand il s'agit d'un sac déposé quelque part, cela est beaucoup plus difficile à identifier. Il faudrait alors des caméras mobiles.

Madame FONCK lui répond qu'il faut une politique de répression et il ne faut pas laisser aller les choses. Elle admet qu'il n'est pas facile de prendre sur le fait.

Monsieur DISABATO pense lui qu'il y a des endroits où il est facile de prendre sur le fait.

Monsieur le Bourgmestre répond à Madame FONCK que le Collège a le souci de réaliser un budget qui soit le plus réaliste possible. Il y a un agent constatateur qui sera chargé de la constatation des incivilités environnementales. Les agents de police de quartier sont sur le terrain régulièrement et ils ont en charge de sanctionner les incivilités environnementales. C'est un budget professionnel, les solutions faciles, c'est politique mais sur le terrain, c'est différent. La majorité ne veut pas tromper les gens.

Monsieur le Bourgmestre s'adresse maintenant à Monsieur DISABATO et lui dit que Frameries est ambassadrice de la propreté et que la Région Wallonne soutient la commune. Il y a 20 équipes d'ambassadeurs de la propreté, les gens sont là, ils travaillent et sont encadrés par les services communaux, c'est du concret. Mais tout n'est pas parfait.

Madame van HOUT, quant à elle, pour répondre à Monsieur DISABATO ne va pas donner de leçon par rapport au budget et notamment par rapport à l'encadrement différencié, mais venir dire au Conseil ce qui vient d'être dit, c'est de la démagogie.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée,

DECIDE :

PAR 15 Voix POUR (PS - MR) (J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, V. RUSSO, D. CICCONE, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. BATTELLO)

et 10 Voix CONTRE (Be Frameries - PTB) (Be Frameries : G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, M. HOGNE, J. SOTTEAU) (PTB : A. MAHY S. LELEUX)

Article unique : Approuver le projet de budget communal de l'exercice 2020.

La délibération requise est adoptée.

Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège Communal présente le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune relatif à la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, L. LELEUX ;

DECIDE :

Article unique : de prendre acte du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

Approbation de la modification budgétaire n°1 2019 - Information

Le modification budgétaire n°1 de 2019 votée par le Conseil Communal en séance du 30 septembre 2019, a été approuvé en date du 12 novembre 2019 par le Gouvernement wallon

Cette décision de tutelle doit, en vertu de l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, être communiquée par le Collège communal au Conseil communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, L. LELEUX ;

D E C I D E :

Article unique:

Prendre connaissance de cette décision de tutelle.

La délibération requise est adoptée.

Subsides communaux 2019

Lors de l'attribution d'un subside, les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune et n'étant pas inscrits nominativement au budget de l'exercice, doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Les organismes suivants ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice 2019 et ils ont fourni les documents comptables nécessaires pour l'octroi d'une subvention :

Il y a donc lieu de verser les subventions suivantes :

A l'article 72201/33201 : Subventions aux associations écoles libres/officielles

- Ecole Sainte-Waudru : 689,32 €

- Sacré-Coeur Eugies : 1089,24 €

Les organismes suivants ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice mais n'ont toujours pas fourni les justificatifs nécessaires à l'octroi du subside.

A l'article 76103/33202 : Subsides aux organismes de loisirs etc...

- Cercle horticole Excelsior : 70,66 €

- PCEL- PAC Frameries : 941,81 €

- Groupement philatélique et numismatique : 70,66 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, L. LELEUX ;

DECIDE :

Article 1er :

Approuver les documents et d'octroyer les subsides aux organismes suivants:

A l'article 72201/33201 : Subventions aux associations écoles libres/officielles

- Ecole Sainte-Waudru : 689, 32 €
- Sacré-Coeur Eugies : 1089,24 €

Article 2 :

Octroyer les subventions aux organismes suivants à condition qu'ils fournissent les justificatifs :

A l'article 76103/33202 : Subsides aux organismes de loisirs etc...

- Cercle horticole Excelsior : 70,66 €
- PCEL- PAC Frameries : 941,81 €
- Groupement philatélique et numismatique : 70,66 €

La délibération requise est adoptée.

Mobilité - Règlement complémentaire de suppléance : rue Joseph Dufrane, 43 - réservation d'un emplacement de stationnement pour handicapés sur une voirie régionale

Afin de répondre à la demande d'une citoyenne, il conviendrait d'arrêter la mesure de stationnement suivante sur la N546.

Le Collège propose au Conseil :

De réserver un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°43, rue Joseph Dufrane.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, L. LELEUX ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Dans la rue Joseph Dufrane, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est établi dans l'aire de stationnement existante du côté impair, le long du n°43.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 2 :

Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre wallon des travaux publics.

La délibération requise est adoptée.

Rue du Grand Trait – Vente d'une partie de parcelle communale après désaffectation

M. CATURANO DI NARDO DI MAIO, propriétaire de l'immeuble et du terrain sis rue des Castillons, 2 à La Bouverie, a exprimé son désir d'acquérir une portion de voirie située rue du Grand-Trait, appartenant à la Commune de Frameries.

Un accord de principe sur la vente a été marqué par le Collège Communal du 09 novembre 2017 et le Conseil Communal du 26 novembre 2018 a, par la suite, approuvé la désaffectation de cette portion de voirie.

La dernière étape est l'approbation du projet d'acte fourni par le notaire CAUCHIES le 20 novembre 2019.

Monsieur DISABATO demande si 5 € du m², c'est normal. Monsieur DRAUX lui répond qu'il s'agit d'un terrain à bâtir mais qu'il est impossible, vu sa configuration d'y implanter quelque construction.

Monsieur DISABATO signale que si le terrain devient exploitable, il y aura des problèmes par rapport au prix.

Monsieur DRAUX lui répond qu'il faut laisser 3 m minimum de recul entre les habitations voisines et les voiries qui entourent ce terrain.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, L. LELEUX ;

D E C I D E :

Article 1er :

Approuver la vente de cette parcelle communale, partie de voirie communale désaffectée, sise rue du Grand-Trait et, d'une superficie de 7 ares 85 ca, à M. CATURANO DI NARDO DI MAIO aux conditions du projet d'acte rédigé à cet effet.

Article 2 :

Affecter le solde de la vente au fonds de réserve extraordinaire.

La délibération requise est adoptée.

Fiscalité communale - Incidence sur les règlements-taxes communaux et provinciaux consécutive à l'introduction du nouveau Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales et abrogation des articles relatifs au recouvrement du Code des impôts sur les revenus

Par son courrier daté du 6 décembre 2019 reçu à l'administration le 11 décembre 2019, Monsieur le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville a attiré l'attention des communes sur l'incidence sur les règlements-taxes communaux de l'introduction du nouveau Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales et sur l'abrogation des articles relatifs au recouvrement du Code des Impôts sur les revenus (CIR).

L'article L 3321-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation fait en effet référence à certaines dispositions du Code des Impôts sur les revenus (CIR).

Certaines de ces dispositions viennent d'être supprimées et remplacées par le nouveau Code du recouvrement.

Vu que les règlements - taxes communaux font référence, entre autres, à l'article L 3321-12 qui fait lui-même référence au Code des Impôts sur les revenus (CIR) sans faire référence au nouveau code du recouvrement, il est proposé de voter un règlement général (applicable à tous les règlements fiscaux) qui tient compte de cette évolution législative.

Monsieur le Ministre proposera au Gouvernement Wallon de régler cette problématique en insérant de nouvelles dispositions au sein même du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

MM. J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, L. LELEUX ;

D E C I D E :

Article 1er :

Dans tous les règlements-taxes en vigueur et dont la période de validité est postérieure au 1er janvier 2020 sont insérées les dispositions suivantes :

Dans le préambule :

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 ;

Vu la loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ;

Dans l'article relatif au recouvrement de la taxe :

Les clauses relatives à l'enrôlement, au recouvrement et au contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, des Lois des 15 et 23 mars 1999, de l'Arrêté Royal du 12 avril 1999 et de la Loi-programme du 20 juillet 2006 ainsi que de la loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

Article 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3 :

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du Procès-Verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 25 novembre 2019. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

DIVERS

- 1) Madame FONCK intervient et demande si le trajet de la ligne haute tension a été terminé. Elle souhaiterait en disposer pour que les choses soient claires et que l'on puisse voir le lieu de passage.

Monsieur DRAUX lui répond que la société Elia est venue présenter le projet qui n'est pas encore définitif car il n'y a encore rien de signé. Les contacts sont pris avec la DNF suite à la dernière réunion. Pour l'instant ils sont en contact avec les propriétaires mais ils ont souhaité ne pas divulguer. Ils sont venus à Frameries c'est la Commune la plus impactée. Ils doivent encore rencontrer Mons, Quaregnon et Colfontaine. Il y a une réunion d'information au public prévue le 17 mars car il faut tout recommencer à zéro. Il faut également savoir qu'ils pouvaient continuer le projet précédent mais ils abandonnent et vont rentrer un nouveau projet, et ce, en vue de satisfaire les citoyens et de répondre aux attentes de la Commune.

Madame FONCK entend la réponse et demande de recevoir les plans.

Monsieur DRAUX répond que le Collège ne s'est pas positionné et que les plans ne peuvent être divulgués actuellement.

Madame FONCK dit qu'Elia n'est pas venu avec les mains vides et elle redemande au nom de la transparence de pouvoir avoir accès au dossier.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'il s'agit d'une information officieuse et qu'il faut repartir à zéro, il y a une procédure réglementaire qui s'engage à nouveau. Dès que le Collège aura un dossier déposé, au nom de la transparence, il pourra être consulté mais à ce stade, il n'y a toujours pas de dossier.

Monsieur DESPRETZ signale que dès que le Collège aura des réponses, il doit revenir vers les gens.

- 2) Monsieur DELIGNE intervient sur le rapport d'activités de l'ADL et signale qu'il a été convoqué à la chambre des entreprises pour éviter l'annulation de l'ASBL. Il est en possession du rapport d'activités. Il est président depuis peu de temps et il ne trouve pas gai de se retrouver au tribunal.

- 3) Monsieur DESPRETZ intervient à la suite d'une pétition reçue fin novembre par mail dont plusieurs membres du Collège ont été mis en copie. Il a rencontré une délégation des riverains habitant la rue Albert Libiez. Cette rue a la particularité de se trouver sur les Communes de Frameries et Colfontaine. Les riverains se plaignent de vibrations dans leur maison, d'apparition de fissures dans les façades, dans les cheminées, des carrelages soulevés, des volets qui se détachent des murs.... Plusieurs personnes ont contacté les Communes concernées, les Bourgmestres ont été rencontrés ainsi que les Echevins des travaux. Certains riverains ont fait appel à leur assurance. La commune de Frameries serait donc mise en demeure par celles-ci. D'après les riverains, plusieurs causes sont à la base de ces dégradations récentes : mauvais état de la voirie, les différentes interventions au niveau des raccordements à l'égout, la vétusté de l'égouttage, un problème dans la zone de raccordement pour des travaux réalisés entre la rue Libiez et la rue du Tanneur, la vitesse inadaptée, le passage fréquent de poids lourds dans cette zone. Dans le PV du Conseil Communal de Colfontaine du 29 janvier 2019, il peut être lu que dans les grands travaux prévus sur l'entité, une réfection en profondeur de la rue Albert Libiez est prévue (voirie, trottoirs et égouttage). Les riverains demandent à l'administration communale de Frameries de se concerter au plus vite avec l'Administration communale de Colfontaine afin de pouvoir analyser la situation et réaliser les travaux au plus vite. Dans l'attente, les riverains demandent : une étude approfondie de l'assiette de la route et de son égouttage, une étude des canalisations de gaz (N°26) et d'eau (risque de fuite), une signalisation adéquate et visible rappelant la zone 30, une obligation de stationner du côté de Frameries afin de provoquer un effet de chicane (attention de laisser une distance nécessaire pour le passage des véhicules du TEC), interdire le passage des poids lourds de plus de 7,5 tonnes exceptés bus TEC (poids lourds transportant des charpentes et livraison magasin Delhaize).

Monsieur le Bourgmestre a reçu les riverains à plusieurs reprises en compagnie du fonctionnaire dirigeant du TEC qui a pu constater les nuisances. Il a pris contact avec son collègue de Colfontaine. La Commune s'est engagée à rénover la voirie, auquel cas, la Commune de Frameries va devoir collaborer. La décision de

Colfontaine est attendue. Une étude est en cours, elle vise à réétudier la possibilité de déménager le mouvement vers le zoning de Frameries où il y a un terrain de l'IDEA. Aujourd'hui, il y a une volonté de la Société des TEC de réétudier les choses pour construire une nouvelle plate-forme visant au roulage dans le zoning.

Monsieur DESPRETZ signale qu'il faut analyser l'état de l'égouttage.

Monsieur le Bourgmestre lui dit que c'est la qualité du travail des impétrants après intervention. Une personne va être engagée pour justement coordonner et suivre tout cela.

Par le Conseil :
La Directrice Générale ff.,

Le Bourgmestre,

V. RODRIGUES

JM. DUPONT